

DIMANCHE 2 JUILLET.

ABONNÉS :

1 franc 50 centimes la ligne

On les reçoit à Paris,

RUE SAINT-GEORGES.



LA

PRESSE

 ABOONNÉS :
 Les 1^{er} et 15 du mois.
 On s'abonne à Paris,
 RUE SAINT-GEORGES, 16.

Paris, le 2 juillet.

Le *Constitutionnel* a rendu compte de séances, auxquelles sans doute il n'a pas assisté; à dire, par exemple, qu'un chapitre très important du budget de l'intérieur a été voté sans discussion; qu'une augmentation demandée sur ce chapitre a été repoussée sans discussion, et de s'en faire sur tout un prétexte pour accuser les députés de négliger les intérêts du pays. En effet, une discussion qui remplit trois colonnes du *Moniteur* a eu lieu; l'augmentation demandée a été adoptée et non repoussée; et si le *Constitutionnel*, dans son compte rendu de la séance du 29 juin, à l'occasion des chapitres 29 et 30 du budget de M. le ministre de l'intérieur, après avoir posé le chiffre de 7 millions 471,000 francs, demandés pour ce service, s'est contenté d'ajouter: adopté, c'est que ce jour-là le *Constitutionnel* négligeait un peu les intérêts du pays, pour songer beaucoup aux siens, en ménageant quelques lignes de plus aux annonces que contenait son numéro.

Autrement le *Constitutionnel* aurait vu que dans le chiffre adopté était comprise une augmentation de 170,000 francs, demandés par M. de Montalivet pour le personnel des préfetures, augmentation qui a été appuyée par M. Muteau, combattue par M. Calemard Lafayette, attaquée par deux interruptions, l'une de M. Odilon Barrot, qui depuis quelques temps s'est hiât placé parmi les députés interrupteurs, et l'autre de M. Salvette, qui, avec la vieille raison qu'on lui connaît, a dit que le gouvernement devrait offrir la préfecture de la Seine à M. Rothschild, puisque M. Muteau voulait que les préfets ne cédassent en influence et en considération à aucun de leurs administrés. Après une réponse de M. de Montalivet, M. Salvette a encore pris la parole pour montrer jusqu'où pouvaient aller les théories qui tendraient à donner à M. de Rothschild la préfecture de la Seine. « Voyez, a-t-il dit, à combien monterait le traitement du préfet de la Seine, le traitement du préfet de la Gironde, départements où se trouvent d'honnêtes et d'habiles négociants qui ont réalisé 2 et 3 cent mille francs de rente, et peut-être davantage. »

Au lieu de dire à ses lecteurs aujourd'hui: « Quant au traitement des préfets, l'augmentation demandée a été repoussée sans discussion, et nous estimons que la chambre a bien fait », le *Constitutionnel* eût mieux fait de leur expliquer comment M. le

roi; mais le roi ne la veut pas, et il a promis à M. Guizot de ne pas la faire. Dès-lors, demande logiquement le *Constitutionnel* français, que d'opposition systématique, mesquine et transac-

Chronique.

Le roi est arrivé aux Tuileries à dix heures cinquante minutes. M. le président et le bureau de la chambre des députés ont eu l'honneur de présenter à S. M. plusieurs projets de loi adoptés par la chambre dans ses dernières séances.

A midi, le roi a présidé le conseil des ministres. Le roi et la famille royale sont repartis pour Neuilly, à 5 heures. Hier soir, le roi s'est rendu à l'Opéra à sept heures et demie, avec la reine et les princesses. A son entrée, toute la salle s'est levée et l'a salué; aussitôt après, *Stradella* a commencé.

A huit heures moins un quart, M. le duc et Mme la duchesse d'Orléans sont arrivés dans la loge du roi. Mme la duchesse d'Orléans s'est placée à côté de S. M., et a reçu de l'assemblée entière l'accueil le plus empressé. Le spectacle a été interrompu quelques instans par les cris de *Vive madame la duchesse d'Orléans!*

La salle était resplendissante des toilettes les plus riches et les plus élégantes. La cour était en deuil, et les princes portaient le frac noir. LL. MM. et LL. AA. RR. se sont retirés après le quatrième acte; à leur départ la salle s'est levée de nouveau.

LL. AA. RR. M. le duc et Mme la duchesse d'Orléans et Mme la grande-duchesse de Mecklenbourg ont visité hier le palais du Luxembourg, où elles ont été reçues par le grand-référendaire et un grand nombre de pairs. LL. AA. RR. sont restées plus de deux heures dans le palais. Après l'avoir visité en détail, LL. AA. RR. sont sorties par le jardin qu'elles ont traversé à pied jusqu'au parc des Roses, où elles sont montées en voiture.

Le *Moniteur* annonce que M. Charles Fisher, nommé consul au Havre par le grand-duc de Mecklenbourg-Schwerin, vient de recevoir l'escorte de S. M. pour remplir cette fonction.

Le général Baudraud, chargé de féliciter la reine d'Angleterre et en même temps porteur de lettres de condoléance à la reine douairière, est arrivé à Douvres à bord du bateau à vapeur de Calais, la *Poste*.

M. Guizot doit partir incessamment pour aller passer le reste de la belle saison près de Lisieux, où il a acheté l'année dernière une petite propriété, appelée le Val-Richer. C'est une ancienne abbaye, dont il reste à peine une demeure logeable, mais bien située, un peu isolée de toute autre habitation et éloignée d'une lieue de Cambremer, qui est le chef-lieu communal.

Comme peu solidement assis. Le prince Ferdinand a fait acte de pouvoir en renvoyant du palais la duchesse de Ficalho, sa fille, et son frère, chambellan de la reine. On sait toute l'importance dont jouissait la duchesse de ces organes de l'opinion modérée, M. Jordan, à son établissement menacé. Enfin, telle est la panique excitée par cette Saint-Barthélemy, dirigée contre la presse, que le *Porvenir* suspend ses publications jusqu'à ce qu'il ait pu trouver un nouveau gérant. Ce déclaiement de passions populaires offre un étrange et déplorable commentaire des mesures royales. Il convient de dire cependant que l'autorité a montré quelque zèle pour la répression de quelques-unes de ces démonstrations abusives. Ainsi, une enquête est ouverte sur la conduite des officiers de la garde royale dans les bureaux du *Porvenir*, et M. Jordan, au premier, a dû la conservation de son établissement à la fermeté du chef politique. Cet honnête industriel, ayant appris que des malveillans avaient conçu le projet d'incendier son établissement, s'est empressé d'en prévenir l'autorité. Ses alarmes étaient d'autant plus vives, que la veille de la Saint-Jean, il y a toujours dans les rues de la capitale une affluence considérable, et l'on sait que dans les émeutes, les curieux ne font qu'augmenter les chances de malheur. Un bataillon de la garde nationale et 40 cavaliers ont été sur-le-champ établis au Pardo. Le poste d'honneur des cortés avait été doublé. La place de Sainte-Anne était hérissée de bajonnettes, et en face de l'imprimerie de M. Jordan, des gendarmes avaient été rangés en bataille. A une heure du matin, le chef politique visitait tous ces bivouacs, et après s'être assuré qu'il n'y avait plus rien à redouter, il a fait rentrer la troupe dans ses quartiers à quatre heures du matin. Des éloges mérités doivent être décernés, dans cette circonstance, aux autorités municipales.

PENSIONS. — M. Gouin, membre de la chambre des députés, vient de publier une brochure en forme de rapport, sur la question des pensions de retraite. Ce travail est divisé en deux points: *Liquidation du passé et Constitution de l'avenir*. Voici les bases sur lesquelles il propose de fonder une législation nouvelle sur les pensions.

Retenue fixe et annuelle sur les traitemens d'activité. Ouverture d'un compte individuel, à chaque fonctionnaire, au crédit duquel on porterait le montant des retenues, les accumulations d'intérêts, et le produit annuel de la rente ou fonds commun. Abandon au profit de la rente, des sommes dont le compte individuel serait accrédité, lorsque le fonctionnaire quitterait avant 30 années de service sédentaire ou 25 années de service actif; au profit du fonctionnaire, des rentes dont son compte serait créancier, lorsqu'il quitterait après 30 années de service sédentaire ou 25 de service actif.

Les charges de ce système consistent, par rapport aux fonctionnaires: 1^o dans une retenue fixe et annuelle sur le traitement d'activité: de 5 pour 100 pour les traitemens de 1,500 fr. et au-dessus; de 6 pour 100 sur ceux de